



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 159 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force des Nations Unies chargée d'observer
le désengagement**

Budget révisé de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
II. Ressources financières	17
A. Vue d'ensemble	17
B. Taux de vacance de postes	18
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . .	19
III. Analyse des variations	20
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	22
Annexe	
Organigramme	23
Carte	24



Résumé

Dans sa résolution [67/278](#) du 28 juin 2013, l'Assemblée générale a alloué à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) un crédit de 50 736 200 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, dont 48 019 000 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force, 2 277 400 dollars destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 439 800 dollars destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le fonctionnement de la Force pour lequel l'Assemblée a approuvé des ressources était fondé sur le concept des opérations et l'effectif militaire autorisé approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2084 \(2012\)](#) du 19 décembre 2012.

Le Conseil de sécurité a par la suite décidé, dans sa résolution [2108 \(2013\)](#) du 27 juin 2013, de renouveler le mandat de la Force pour une période de six mois allant jusqu'au 31 décembre 2013. Dans la même résolution, le Conseil a insisté sur la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan et, à cet égard, a fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à poursuivre le réaménagement du dispositif et des opérations de la Force et à mettre en œuvre des mesures supplémentaires d'atténuation des risques en vue de renforcer ses capacités de défense, notamment en augmentant autant que possible ses effectifs et en améliorant son matériel de défense, dans le respect des critères définis par le protocole à l'accord sur le désengagement.

Le présent rapport porte sur le budget révisé de la FNUOD pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 60 775 600 dollars pour le fonctionnement de la Force, soit une augmentation de 12 756 600 dollars par rapport au montant de 48 019 000 dollars alloué à cet effet par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/278](#).

Le budget révisé couvre le déploiement de 203 soldats supplémentaires et de 10 autres fonctionnaires recrutés sur le plan international à titre temporaire.

La corrélation entre le montant révisé des ressources demandées pour la FNUOD et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats suivant une présentation par composante (composante opérations et composante appui), comme indiqué dans le budget initial pour l'exercice 2013/14 ([A/67/705](#)), et qui reste inchangée. Le présent rapport fait apparaître uniquement les indicateurs de succès et les résultats supplémentaires ou révisés dans le cadre par composante déjà examiné par l'Assemblée générale. Les effectifs supplémentaires de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant initialement alloué (2013/14)	Prévisions de dépenses révisées (2013/14)	Variation	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	23 376,1	30 908,0	7 531,9	32,2
Personnel civil	13 563,7	15 310,8	1 747,1	12,9
Dépenses opérationnelles	11 079,2	14 556,8	3 477,6	31,4
Montant brut	48 019,0	60 775,6	12 756,6	26,6
Recettes provenant des contributions du personnel	1 276,6	1 410,2	133,6	10,5
Montant net	46 742,4	59 365,4	12 623,0	27,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	48 019,0	60 775,6	12 756,6	26,6

Ressources humaines^a

	Contingents	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire ^b	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé pour 2013/14	–	7	–	2	9
Effectif révisé pour 2013/14	–	5	–	2	7
Composantes					
Composante opérations					
Effectif approuvé pour 2013/14	1 047	–	–	–	1 047
Effectif révisé pour 2013/14	1 250	–	–	–	1 250
Composante appui					
Effectif approuvé pour 2013/14	–	39	110	–	149
Effectif révisé pour 2013/14	–	41	110	10	161
Total					
Effectif approuvé pour 2013/14	1 047	46	110	2	1 205
Effectif révisé pour 2013/14	1 250	46	110	12	1 418
Variation nette	203	–	–	10	213

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2108 (2013), par laquelle il a été renouvelé pour une période de six mois, jusqu'au 31 décembre 2013.

2. Dans la même résolution, le Conseil a condamné les violents combats dans la zone de séparation, a insisté sur la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan et a fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à poursuivre le réaménagement du dispositif et des opérations de la Force et à mettre en œuvre des mesures supplémentaires d'atténuation des risques en vue de renforcer les capacités de défense de la Force, notamment en augmentant autant que possible ses effectifs et en améliorant son matériel de défense dans le respect des critères définis par le protocole à l'accord sur le dégagement, qui fixe l'effectif des contingents de la Force à 1 250 personnes.

3. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, que l'Assemblée générale a examinées dans le contexte du budget initial de la Force pour 2013/14 (A/67/705) et qui demeurent les mêmes, en exécutant les produits clefs correspondants. Les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui), font apparaître les produits supplémentaires à livrer avec les ressources supplémentaires proposées, ainsi que les contributions supplémentaires aux réalisations escomptées définies dans le budget initial de la FNUOD pour 2013/14, qui figurent dans le présent rapport pour référence. Ces contributions supplémentaires peuvent être mesurées grâce aux indicateurs de succès précédemment retenus (mention « aucun changement ») ou à des indicateurs supplémentaires ou révisés. Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. Les besoins en effectifs supplémentaires par rapport au budget initial pour 2013/14 sont précisés au titre des composantes respectives.

5. Vu l'évolution de la situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la FNUOD, celle-ci s'est retirée temporairement de deux des 21 positions et de deux des 10 postes avancés qu'elle surveillait. Avec des renforts et de meilleurs moyens de défense, la Force entend réoccuper ces positions et ces postes avancés lorsque les conditions de sécurité le permettront. Les observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan, qui fait partie de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), se sont aussi retirés temporairement de trois de leurs 11 postes d'observation le long de la zone de séparation. Le personnel militaire des contingents de l'ONUST vient à présent chaque jour pour protéger les postes d'observation restants. Il est également prévu que le Groupe d'observateurs au Golan réoccupe ces installations une fois que les conditions de sécurité le permettront et que la FNUOD aura été renforcée.

6. La FNUOD a réussi à maintenir constamment entre les parties un mode de communication constructif fondé sur la coopération et à les associer aux efforts déployés pour prévenir une intensification des tensions. Pour renforcer ces fonctions de liaison, il est proposé de créer un emploi de temporaire pour un attaché de liaison et de coordination, ainsi qu'il est précisé au paragraphe 16 ci-dessous.

7. Au cours de l'exercice 2013/14, il sera essentiel que la FNUOD reste en rapport avec les parties et entretienne des contacts avec les autorités locales, ainsi que la population locale, pour continuer d'accomplir son mandat dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité. En outre, la Force devra s'occuper de l'élimination des mines, des munitions non explosées et des engins explosifs improvisés qui peuvent mettre en danger son personnel. On a constaté une augmentation de la présence et de l'utilisation de tels dispositifs le long des routes dans la zone de séparation, ce qui présente des risques pour le personnel de la FNUOD. Certains de ces explosifs ont été placés le long de routes de desserte utilisées par la FNUOD, bloquant l'évacuation de son personnel.

8. L'environnement actuel observé sur les plans militaire et de la sécurité dans la zone d'opérations de la FNUOD nécessite un renforcement sensible des capacités de défense de la Force. Conformément à la résolution 2108 (2013) du Conseil de sécurité, la FNUOD continuera à renforcer ses capacités pour prévenir les actes d'hostilité contre son personnel et celui du Groupe d'observateurs au Golan. Le déploiement d'une compagnie d'infanterie mécanisée équipée de véhicules blindés est indispensable pour que la Force soit mieux à même de se défendre.

9. La Force a également établi un plan de soutien logistique de la mission intitulé « Staying in Syria » (Rester en Syrie), qui décrit la façon dont elle entend développer ses services d'appui au renforcement des troupes, ainsi que le Conseil de sécurité l'a autorisé dans la résolution 2108 (2013). On trouvera au paragraphe 19 du présent rapport de plus amples précisions sur le concept des opérations et les cinq phases de la mise en œuvre de ce plan.

10. Comme indiqué au paragraphe 12 du budget initial pour 2013/14, la Force doit se préparer à l'éventualité où, compte tenu de la précarité des conditions de sécurité dans la zone où elle opère, les fournisseurs, les sous-traitants et le personnel seraient amenés à interrompre leurs services d'appui. La dégradation de la situation actuelle ne fait qu'accroître les menaces pesant sur la sécurité du camp Faouar. L'approvisionnement en électricité et d'autres services de distribution sont de moins en moins fiables vu que la ligne de front entre les parties est située à 6 kilomètres du camp Faouar et que les déplacements entre Damas, le camp Faouar et le camp Ziouani sont désormais restreints en raison des opérations de combat. Pour que la Force puisse continuer de s'acquitter de son mandat dans une situation aussi précaire, il lui faut opter pour d'autres modalités d'appui. En vue d'atténuer les risques pesant sur la sécurité du personnel de la FNUOD, de réduire au minimum les risques de sécurité liés aux navettes quotidiennes du personnel civil entre Damas et le camp Faouar et de faire en sorte qu'un appui continue d'être fourni au Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie à Damas, la Force a transféré au camp Ziouani les fonctions d'appui qui ne peuvent plus être assumées au camp Faouar et a déplacé de ce dernier camp à Damas 31 fonctions administratives (dont 30 exercées par du personnel national et 1 par du personnel international) qui doivent être prises en charge en République arabe syrienne.

11. Afin d'assurer la continuité des opérations financières en cas d'atteinte à la sécurité du siège de la Force dans le secteur Beta, la FNUOD a établi un bureau des finances au camp Ziouani pour gérer ces opérations et maintenir un système de responsabilités et a ouvert un compte en banque dans le secteur Alpha pour permettre le décaissement en temps voulu et dans un environnement plus sûr des sommes dues aux membres des contingents, à l'état-major, au personnel civil et aux fournisseurs. En outre, un bureau des ressources humaines a été établi au camp Ziouani afin que les dossiers concernant le personnel, les personnes à leur charge et leurs proches de même que les données d'ADN puissent être conservés en sécurité et que les procédures de notification et d'identification puissent être rapidement activées en cas d'atteinte à la sécurité.

12. En raison des conditions de sécurité de plus en plus instables dues au conflit en cours dans le secteur Beta, des véhicules blindés sont utilisés pour tous les mouvements opérationnels dans la zone d'opérations. Pour en assurer la révision périodique et veiller à ce que des pièces de rechange soient disponibles pour ces engins, un atelier d'entretien des véhicules a été établi au camp Ziouani.

13. À la suite d'un incident survenu en novembre 2012 au cours duquel une relève de contingent effectuée en direction de l'aéroport de Damas par des sous-traitants a été exposée en route à des tirs, la FNUOD a transféré de Damas à Beyrouth ses opérations de relève des troupes et a cessé de les externaliser afin d'opter pour une gestion interne par l'intermédiaire du bureau de contrôle des mouvements nouvellement créé. En outre, toutes les livraisons de marchandises et les approvisionnements se font désormais depuis Beyrouth ou Haïfa et Tel-Aviv plutôt que de Lattaquié.

14. Le transfert des fonctions actives d'appui d'un lieu unique, le camp Faouar, vers deux autres emplacements, à savoir le camp Ziouani et le bureau de représentation à Damas, nécessiterait la création de cinq emplois de temporaire recruté sur le plan international, comme il est précisé en détail aux paragraphes 25 à 29 ci-dessous. En outre, il est proposé de créer quatre emplois de temporaire au sein du Bureau de la sécurité pour des agents de sécurité qui aideraient à renforcer la capacité de la Force et veilleraient à la sûreté et à la sécurité du personnel et des biens de la FNUOD.

Direction exécutive et administration

15. Le Bureau du commandant de la Force et Chef de mission assurera la direction exécutive et l'administration.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du commandant de la Force et Chef de mission										
Effectif approuvé pour 2013/14	1	–	1	4	1	7	–	–	7	
Effectif révisé pour 2013/14	1	–	1	2	1	5	–	–	5	
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	–	–	(2)	
Emplois de temporaire approuvés pour 2013/14	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
Emplois de temporaire révisés ^a pour 2013/14	–	–	2	–	–	2	–	–	2	
Variation nette	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	
Total										
Effectif approuvé pour 2013/14	1	–	2	5	1	9	–	–	9	
Effectif révisé pour 2013/14	1	–	3	2	1	7	–	–	7	
Variation nette	–	–	1	(3)	–	(2)	–	–	(2)	

^a Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international : deux postes en moins

16. Compte tenu des conditions actuelles de sécurité, il est proposé de créer un emploi de temporaire pour un attaché de liaison et de coordination (P-4) au bureau de liaison de la mission, actuellement composé de 3 officiers, 4 adjudants et 2 soldats du contingent. Le titulaire de ce poste sera chargé de surveiller et de guider le maintien des contacts quotidiens entre les parties à l'accord sur le dégageant, veillera à ce que le chef de mission soit tenu au courant de tous les faits nouveaux et lui fournira des conseils stratégiques et opérationnels sur toutes les questions de liaison. Il/Elle épaulera directement le commandant de la Force et encadrera une équipe de liaison composée de militaires qui entretiendra des contacts étroits avec les chargés de liaison syriens et israéliens désignés, notamment par des échanges quotidiens et des réunions en face à face quasiment tous les jours. La liaison entre et avec les parties porte sur les questions suivantes : enjeux militaires et opérationnels sur le terrain, y compris les procédures de passage d'importance critique pour la mission; bon fonctionnement de la chaîne logistique vers et à travers la zone d'opérations de la FNUOD; assistance humanitaire; et contacts diplomatiques délicats. Il/Elle veillera à la continuité et au professionnalisme des relations de la Force avec le personnel de liaison désigné des parties, ce que des militaires affectés dans la zone pour six ou douze mois ne peuvent assumer au même degré ni selon qu'il convient. Le titulaire du poste apporterait également à la FNUOD l'expérience et les compétences nécessaires à un environnement

opérationnel très sensible, dans lequel le mode de liaison a été d'une importance primordiale pour maintenir l'accord sur le désengagement et le cessez-le-feu entre les parties. Un savoir institutionnel très poussé et une vision à long terme des relations de la Force avec les parties sont essentiels pour que les fonctions de liaison présentent le degré de cohérence requis. La liaison suppose également une parfaite compréhension du conflit sous-jacent, une connaissance très complète des intérêts, des contraintes et du mode opératoire des parties et, surtout, une relation de confiance mutuelle, compte tenu notamment du contexte de crise observé dans la zone de la mission, d'où la nécessité de recruter un fonctionnaire possédant un ensemble de compétences spécifiques. Le chargé de liaison et de coordination aurait aussi pour tâche d'entretenir des contacts et de se concerter, s'il y a lieu, avec ses homologues des autres opérations de maintien de la paix dans la région (ONUST et Force intérimaire des Nations Unies au Liban), d'organismes des Nations Unies tels que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies et le Bureau du représentant spécial conjoint à Damas, ainsi que du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

17. Conformément à la méthode de budgétisation axée sur les résultats applicable à la présentation de l'appui à la sécurité de la Force, deux postes d'agent de sécurité (P-3) et un emploi de temporaire pour un analyste des informations sur la sécurité recruté sur le plan international (P-3) au sein du Bureau de la sécurité, qui étaient auparavant prévus au Bureau du commandant de la Force dans le budget initial pour 2013/14, apparaissent à présent dans la composante appui.

Composante 1 : opérations

18. La Force continuera de faire respecter le cessez-le-feu dans la zone de séparation à l'aide de postes de contrôle fixes et de patrouilles pour s'assurer que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, la FNUOD entend renforcer encore ses activités de surveillance et d'observation et multiplier ses opérations nocturnes en améliorant son matériel d'observation et de vision de nuit, ce qui lui permettra d'observer et de consigner les violations plus efficacement. Vu les atteintes à la sécurité constatées dans la zone d'opérations, la FNUOD prévoit de déployer une compagnie de réserve opérationnelle (infanterie mécanisée) équipée de véhicules blindés pour prévenir les actes d'hostilité et permettre à la Force de se défendre. La FNUOD va intensifier les contacts au niveau local pour faire mieux connaître son mandat et ses activités. Le Bureau du commandant de la Force et Chef de mission continuera de se concerter avec les parties pour aider à préserver la stabilité dans la zone de séparation, notamment dans les occasions où des tirs par-delà la ligne Alpha sont signalés dans la zone d'opérations. La Force continuera d'assurer la sécurité des civils et de les escorter lorsqu'ils traversent la zone de séparation pour des raisons humanitaires, sous la supervision du CICR. Elle procédera à l'enlèvement des mines, des munitions non explosées et des engins explosifs improvisés dans la zone de séparation pour assurer la sécurité de ses patrouilles.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Les parties agissent conformément à l'accord sur le désengagement et s'y conforment 1.1.1 Aucun changement

Produits supplémentaires ou révisés

- Réunions hebdomadaires (en moyenne) avec les parties à l'accord sur le désengagement en vue de réduire les tensions résultant d'échanges de tirs répétés entre les parties par-delà la ligne Alpha en raison du conflit civil dans le pays et d'examiner des mesures que l'une et l'autre des parties peuvent prendre pour prévenir de tels incidents
- 23 360 jours-homme de poste et position d'observation occupés (2 militaires x 32 postes et positions x 365 jours)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Réduction du danger présenté par les mines dans la zone de séparation 1.2.1 Aucun changement

Produits

- Aucun changement

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Meilleure connaissance du mandat de la FNUOD par la population civile 1.3.1 Aucun changement

Produits

- Aucun changement

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Prévention des actes d'hostilité contre la Force dans la zone d'opérations par tous les groupes armés 1.4.1 Aucun acte d'hostilité contre les positions ou les patrouilles de la FNUOD (2011/12 : 2 incidents; 2012/13 : 7 incidents; 2013/14 : aucun incident)

Produits supplémentaires

- Réoccupation de deux positions, de deux avant-postes et de trois postes d'observation dont la FNUOD et le Groupe d'observateur au Golan se sont retirés en raison d'actes d'hostilité
- Affectation de gardes armés de la FNUOD à six postes d'observation du Groupe d'observateurs au Golan dans le secteur Bravo
- 30 660 jours de patrouille de dissuasion de la compagnie de réserve opérationnelle (28 x 3 sections x 365 jours) dans des véhicules blindés de combat dans les zones de conflit
- Surveillance quotidienne et analyse des zones de conflit et de tension dans la zone d'opérations pour veiller à la sécurité du personnel et des biens de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan

Facteurs externes

- Réoccupation de deux positions, de deux avant-postes et de trois postes d'observation dont la FNUOD et le Groupe d'observateur au Golan se sont retirés en raison d'actes d'hostilité

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 : opérations

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
Contingents	
Effectif approuvé 2013/14	1 047
Effectif révisé 2013/14	1 250
Variation nette	203

Composante 2 : appui

19. Un appui sera fourni à l'effectif renforcé autorisé de 1 250 militaires ainsi qu'à l'effectif civil proposé de 58 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 110 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Conformément à la résolution [2108 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a insisté sur la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD, y compris celui du Groupe d'observateurs au Golan, et a fait sienne la recommandation faite par le Secrétaire général à cet égard (voir ci-dessus le paragraphe 2), la Force a élaboré un plan de soutien logistique de la mission intitulé « Staying in Syria ». Ce plan décrit la façon dont la Force entend soutenir efficacement le renforcement des troupes. Il prévoit une conception des opérations et cinq phases de mise en œuvre. Au cours de la phase 1 de préparation de l'infrastructure (d'avril à juillet 2013), l'infrastructure existante de la Force serait mise à niveau pour appuyer le renforcement des troupes. Il faudrait mettre en place un autre siège au camp Ziouani et un bureau administratif à Damas. Au cours de la phase 2 de déploiement (de juillet à octobre 2013), un bataillon serait remplacé par les contingents de deux pays et une unité mécanisée de contingent serait déployée en tant que réserve opérationnelle. Dans la phase 3 d'intégration (d'octobre 2013 à janvier 2014), les nouvelles unités seraient déployées et formées à l'utilisation du matériel appartenant aux Nations Unies et aux procédures et opérations de la FNUOD. Des travaux seraient entrepris concernant l'aménagement des installations supplémentaires requises pour l'hébergement, le stockage des munitions ainsi que l'entretien et la réparation des véhicules. Dans la phase 4, consacrée à la mise en œuvre opérationnelle avec un appui transitoire (de janvier à juin 2014), les nouvelles unités seraient pleinement opérationnelles, mais les travaux de mise en place des installations supplémentaires se poursuivraient. Des mesures d'appui transitoires seraient donc à prévoir. Dans la phase 5, correspondant à un fonctionnement pleinement opérationnel avec un appui performant (juillet 2014), toutes les dispositions supplémentaires à prévoir en matière d'appui seraient en place et la Force bénéficierait d'un appui parfaitement efficace.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Appui efficace à la Force dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

2.1.1-2.1.4 Aucun changement

2.1.5 Application intégrale du plan de continuité des opérations

*Produits supplémentaires***Amélioration des services**

- Mise en place du bureau de repli de la Force au camp Ziouani (secteur Alpha) pour procéder à des opérations financières et bancaires essentielles de façon à payer en temps voulu le personnel militaire et civil ainsi que les fournisseurs et pour assumer des fonctions de gestion des ressources humaines, notamment la tenue à jour des dossiers du personnel en vue d'appliquer rapidement les procédures de notification et d'identification en cas d'atteinte à la sécurité
- Transfert d'un bureau administratif du camp Faouar (siège de la Force) à Damas pour maintenir un appui en matière de services financiers/bancaires, d'achats, de relations avec les fournisseurs, de logistique, d'envois et de mouvements entre Beyrouth (à savoir l'aéroport et le port maritime de la ville) et Damas et continuer de soutenir le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie à Damas, tout en réduisant au minimum les risques de sécurité liés aux navettes quotidiennes du personnel entre Damas et le camp Faouar

Personnel militaire, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 1 250 militaires
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents pour un effectif moyen de 1 250 militaires
- Administration d'une moyenne de 58 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 110 fonctionnaires recrutés sur le plan national

Installations et infrastructures

- Remise en état de trois bâtiments au camp Faouar pour accueillir les 203 militaires supplémentaires
- Construction d'une chambre froide pour la cuisine du camp Ziouani afin de stocker les rations supplémentaires destinées aux 203 militaires de renfort
- Construction d'un atelier pour véhicules lourds au camp Ziouani, destiné à l'entretien des véhicules blindés de combat
- Construction de deux installations pour le stockage de munitions supplémentaires

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 408 véhicules appartenant à l'ONU, dont 106 blindés et 23 véhicules appartenant aux contingents, dans cinq ateliers répartis entre deux sites

Sécurité

- Fourniture de conseils et d'une analyse de la situation en matière de sécurité à la direction de la Force
- Fourniture de 4 375 heures de formation à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil sur divers sujets : procédures applicables aux convois et mesures à prendre face à des engins explosifs improvisés; informations sur les trousseaux à utiliser en cas d'attaque nucléaire, biologique ou chimique; mise aux abris et protection des camps; formation de base; exercices d'évacuation en cas d'incendie; et sensibilisation aux cas d'enlèvement ou de prise d'otages

- Appui en matière de sécurité aux convois de la FNUOD entre le camp Faouar et Damas et entre Damas et Beyrouth, cette ville ayant été désignée comme le nouveau lieu d'incorporation du personnel de la FNUOD
- Formulation, à l'intention du commandant de la Force, de recommandations sur le renforcement du dispositif physique de sécurité pour le camp Faouar, le camp Ziouani, le bureau de représentation à Damas et les positions de la FNUOD à la lumière des conditions actuelles de sécurité
- Amélioration de la surveillance de la sécurité et des analyses de la situation, renforcement du dispositif de personnes relais à Damas, où réside et travaille la majeure partie du personnel recruté sur le plan national, et représentation de la FNUOD aux réunions de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité en République arabe syrienne

Facteurs externes

- Aucun changement

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 : Appui

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau de la sécurité									
Postes approuvés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes révisés 2013/14	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	1	1	3	5	–	–	5
Variation nette	–	–	1	1	3	5	–	–	5
Total partiel									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif révisé 2013/14	–	–	1	3	3	7	–	–	7
Variation nette	–	–	1	3	3	7	–	–	7
Division de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2013/14	–	1	2	2	10	15	45	–	60
Postes révisés 2013/14	–	1	2	2	10	15	45	–	60
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	1	2	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	1	2	3	–	–	3

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total partiel										
Postes approuvés 2013/14	–	1	2	2	10	15	45	–	60	
Postes révisés 2013/14	–	1	2	3	12	18	45	–	63	
Variation nette	–	–	–	1	2	3	–	–	3	
Services d'appui intégrés										
Postes approuvés 2013/14	–	–	2	1	9	12	54	–	66	
Postes révisés 2013/14	–	–	2	1	9	12	54	–	66	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire révisés ^b 2013/14	–	–	–	–	2	2	–	–	2	
Variation nette	–	–	–	–	2	2	–	–	2	
Total partiel										
Effectif approuvé 2013/14	–	–	2	1	9	12	54	–	66	
Effectif révisé 2013/14	–	–	2	1	11	14	54	–	68	
Variation nette	–	–	–	–	2	2	–	–	2	
Service régional des technologies de l'information et des communications										
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	–	11	12	11	–	23	
Postes révisés 2013/14	–	–	1	–	11	12	11	–	23	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Effectif approuvé 2013/14	–	1	5	3	30	39	110	–	149	
Effectif révisé 2013/14	–	1	6	7	37	51	110	–	161	
Variation nette	–	–	1	4	7	12	–	–	12	

^a Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux nationaux.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : deux postes et cinq emplois de temporaire supplémentaires

20. L'effectif approuvé pour le Bureau de la sécurité se compose actuellement de deux postes faisant l'objet d'un recrutement international (P-3) et d'un emploi de temporaire recruté sur le plan international (P-3) qui était auparavant prévu au sein

du Bureau du commandant de la Force dans la présentation du budget initial pour 2013/14. Conformément à la méthode de budgétisation axée sur les résultats applicable à la présentation de l'appui en matière de sécurité pour l'ensemble de la Force, l'emploi de temporaire recruté sur le plan international approuvé pour l'analyste des informations sur la sécurité (P-3) et deux postes d'agent de sécurité (P-3) sont maintenant présentés dans les cadres correspondant à la composante appui.

21. Compte tenu des conditions de sécurité et de leurs incidences sur les opérations de la Force, il est proposé de créer un emploi de temporaire de chef du service de sécurité (P-4). Il/elle aurait pour tâche de diriger et gérer une équipe de six fonctionnaires recrutés sur le plan international (trois P-3 et trois agents du Service mobile) et d'épauler et conseiller le commandant de la Force sur la prévention et l'atténuation des risques de sécurité qui peuvent survenir au quotidien au vu de l'évolution de la situation. Le chef du service de sécurité serait également chargé de coordonner, d'établir et de maintenir le système de gestion opérationnelle de la sécurité pour veiller à ce que les activités du personnel de la FNUOD se déroulent de la façon la plus sûre possible. Le titulaire apportera des compétences supplémentaires propres à améliorer la gestion des risques de sécurité pour le personnel de la FNUOD qui travaille et réside dans le pays.

22. Il est également proposé de créer un emploi de temporaire pour un assistant chargé de la sécurité au niveau régional (Service mobile) basé à Damas. Le titulaire veillerait à ce que l'ensemble du personnel de la FNUOD puisse se déplacer en toute sécurité entre Damas, la zone d'opérations de la FNUOD et l'aéroport ou le port maritime de Beyrouth, dans le cadre de convois organisés et surveillés de près. Il/elle fournirait des évaluations des risques de sécurité au personnel recruté sur le plan national et à leurs proches remplissant les conditions requises qui résident à Damas. L'assistant chargé de la sécurité au niveau régional représenterait également le responsable désigné pour la région du Golan et le chef du service de sécurité de la FNUOD aux réunions de la cellule de sécurité pour la République arabe syrienne du Département de la sûreté et de la sécurité et, s'il y a lieu, aux réunions de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité pour la République arabe syrienne.

23. Il est proposé en outre de créer un emploi de temporaire pour un assistant chargé de la sécurité (Service mobile) qui relèverait du chef du service de sécurité. Le titulaire aurait pour tâche de surveiller et de suivre les déplacements de l'ensemble du personnel et des proches des agents recrutés sur le plan national dans toute la zone de la mission et de communiquer à l'ensemble du personnel des informations à jour sur les conditions de sécurité sur les différents itinéraires de la zone d'opérations de la Force, devenus une zone de combat où l'on observe des échanges de tirs quotidiens entre forces gouvernementales et parties antigouvernementales, des affrontements imprévisibles en différents endroits et la mise en place aléatoire de postes de contrôle gouvernementaux ou rebelles. Il serait également chargé de gérer la base de données concernant les lieux où se trouve le personnel et de veiller à ce que chacun des fonctionnaires et des membres de leur famille puisse être rapidement localisé en cas d'incident.

24. Par ailleurs, il est proposé de créer un emploi de temporaire pour un agent de sécurité (Service mobile) chargé des enquêtes et de la formation, qui dispenserait une formation normalisée au titre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, en sus d'autres tâches liées à la mise en œuvre de ce système et des

protocoles de sécurité propres à la Force. Il/elle mènerait également des enquêtes sur les allégations de faute de catégorie 1 ou 2. Actuellement occupé par un agent de sécurité détaché temporairement d'une autre mission, ce poste spécial d'agent de sécurité fournirait à la FNUOD la capacité de procéder en interne à des enquêtes conformément aux politiques en vigueur et de dispenser la formation normalisée prévue dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : trois emplois de temporaire supplémentaires

25. Vu les conditions de sécurité et les risques inhérents aux navettes entre Damas et le camp Faouar, la majeure partie du personnel recruté sur le plan international a été évacuée de Damas vers les camps Faouar et Ziouani. Cependant, pour se tenir en rapport avec le Gouvernement de la République arabe syrienne et continuer de s'occuper de tout ce qui touche aux prestataires extérieurs, aux fournisseurs, aux transports et aux opérations bancaires et financières, 30 fonctionnaires recrutés sur le plan national et un fonctionnaire recruté sur le plan international (9 de la Section des achats, 9 de la Section des finances et du budget, 2 de la Section du personnel et 11 de la Section des services généraux) restent en poste au bureau de représentation à Damas. Aucun fonctionnaire de grade plus élevé ne supervise actuellement leur travail. Il est donc proposé de créer un emploi de temporaire pour un attaché d'administration (P-3) au sein du Bureau du Chef de l'appui à la mission, dont le titulaire serait chargé de la supervision du personnel recruté sur le plan national basé à Damas qui exécute des activités d'appui (achats, services généraux, transports et opérations bancaires et financières). Il/elle rendrait compte au Chef de l'appui à la mission et serait responsable de la gestion au jour le jour des opérations d'achat et de financement du bureau de la FNUOD à Damas et de la liaison avec les autorités syriennes compétentes concernant les activités commerciales et les affaires civiles, notamment l'appui à fournir à tout fonctionnaire concerné par un incident lié à la sécurité. En outre, l'attaché d'administration assumerait les fonctions de coordonnateur pour tous les besoins d'appui du Bureau du Représentant spécial conjoint.

26. Compte tenu des conditions de sécurité et des incidents mettant en jeu la sécurité du personnel de la FNUOD, il est proposé de mettre en place une section des finances dans le secteur Alpha (camp Ziouani) pour assurer la continuité des opérations financières de la Force et de créer également un emploi de temporaire d'assistant financier (Service mobile) à la Section des finances et du budget. Le titulaire dirigerait une équipe de deux personnes recrutées sur le plan national et relèverait directement du fonctionnaire principal des finances et du budget. Il/elle serait responsable de la gestion, du décaissement et de la justification de l'emploi des fonds affectés au compte bancaire dans le secteur Alpha, qui traite à présent 35 % environ des ressources de fonctionnement de la Force. L'assistant financier veillerait à la continuité et à la transparence des opérations financières conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation, étant donné que des problèmes de sécurité risquent de perturber ces opérations dans le secteur Bravo.

27. La Section du personnel est chargée de l'administration du personnel civil en poste à Damas et dans les secteurs Alpha et Bravo de la zone de séparation, en sus

du suivi des versements en faveur des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan. Au vu des conditions de sécurité, et notamment de plusieurs atteintes à la sécurité du personnel de la FNUOD, il est proposé de créer une section du personnel dans le secteur Alpha pour assurer la continuité des opérations de gestion des ressources humaines de la Force en cas d'incident lié à la sécurité dans le secteur Bravo. Il est également proposé de créer un emploi de temporaire d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile). La section fournirait des services administratifs d'appui aux opérations liées aux ressources humaines à Damas et dans le secteur Bravo pour faire en sorte qu'en cas d'atteinte à la sécurité du siège de la FNUOD toute la documentation ayant trait à la gestion de l'incident soit rapidement accessible aux fonctionnaires chargés de conseiller la direction de la Force. Le titulaire dirigerait et superviserait une équipe de deux personnes recrutées sur le plan national et relèverait du Chef du personnel civil.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : deux emplois de temporaire supplémentaires

28. Le Bureau des services d'appui intégrés est responsable de tout l'éventail des services d'appui logistique à la Force. Compte tenu de la situation en matière de sécurité, il n'est actuellement plus possible de relever les contingents et de déployer du personnel en passant par les aéroports et les ports maritimes de la République arabe syrienne et 80 % des effectifs de la Force sont désormais relevés en passant par le Liban, processus qui présente des difficultés et des risques. L'organisation des mouvements de personnel et des approvisionnements ne peut plus être externalisée d'une façon sûre ou viable. En outre, les conditions de sécurité ne permettent guère aux fournisseurs de livrer des produits et des fournitures aux installations de la FNUOD : tous les envois sont donc acheminés vers Beyrouth, après quoi la Force doit en prendre livraison ou en organiser le transport à destination de la zone d'opérations. Il est proposé à cet égard de créer un emploi de temporaire pour un fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements et des expéditions (Service mobile) afin de gérer ces activités d'appui d'une importance cruciale. Le titulaire administrerait le personnel recruté sur le plan national au sein du groupe des expéditions et serait responsable de la relève du personnel militaire dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité, de la gestion des ressources nécessaires à la relève des contingents ainsi que de la livraison du matériel et des fournitures. Une liaison étroite et continue avec le siège de la FNUOD, les autorités syriennes, libanaises et israéliennes et les pays fournisseurs de contingents s'avère nécessaire pour la planification et l'exécution de la relève des contingents. Vu que les agents recrutés sur le plan national au sein du groupe des expéditions ne peuvent quitter le pays, il leur est impossible d'apporter un appui aux mouvements de personnel et aux approvisionnements hors du pays.

29. À la lumière des conditions de sécurité observées dans le pays, la FNUOD a reçu 37 véhicules blindés supplémentaires pour soutenir ses opérations et disposer de moyens de transport sûrs. En outre, étant donné que les conditions de sécurité et la situation économique dans le pays empêchent les fournisseurs et les prestataires de s'acquitter de leurs obligations contractuelles, il est prévu que ces véhicules soient désormais entretenus dans une installation de la FNUOD du secteur Alpha, où les réparations seront effectuées par un sous-traitant. Il est donc proposé de créer un emploi de temporaire pour un assistant chargé des transports (Service mobile) dans le secteur Alpha au sein de la Section des transports. Celui-ci superviserait le

programme d'entretien des véhicules et s'occuperait du contrat de réparation des véhicules blindés. Aucun membre du personnel n'étant actuellement affecté ou installé dans le secteur Alpha, cet emploi est considéré comme essentiel. Il faudrait que la FNUOD gère désormais deux contrats d'entretien des véhicules de part et d'autre de la zone de désengagement. En raison de la situation en matière de sécurité et de la nécessité de continuer à soutenir les opérations quotidiennes de la Force dans le secteur Bravo, il n'est pas possible de transférer des agents de ce secteur vers le secteur Alpha et ceux-ci ne peuvent pas non plus superviser les activités d'entretien et de réparation qui y sont effectuées. La création d'un emploi de temporaire d'assistant chargé des transports (Service mobile) semble donc indispensable pour le secteur Alpha. Jusqu'en janvier 2013, les véhicules blindés étaient pris en charge dans l'atelier de Damas. Depuis lors, l'ajout de 37 véhicules blindés supplémentaires conjugué à la dégradation des conditions de sécurité à Damas rend cette solution impossible, le secteur Alpha étant désormais le seul endroit où les opérations d'entretien peuvent être effectuées. La création de cet emploi de temporaire est jugée essentielle pour assurer l'entretien du parc de véhicules de la Force, devenu plus important, et pour que la Force puisse disposer d'un nombre de véhicules aussi élevé que possible.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant initialement alloué (2013/14)	Prévisions de dépenses révisées (2013/14)	Variation	
	(1)	(2)	Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	23 376,1	30 908,0	7 531,9	32,2
Police des Nations Unies	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	23 376,1	30 908,0	7 531,9	32,2
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	8 632,1	8 632,1	–	–
Personnel recruté sur le plan national	4 420,4	4 420,4	–	–
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	511,2	2 258,3	1 747,1	341,8
Total partiel	13 563,7	15 310,8	1 747,1	12,9
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–

Catégorie	Montant initialement alloué (2013/14)	Prévisions de dépenses révisées (2013/14)	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	20,5	20,5	–	–
Voyages	396,3	572,4	176,1	44,4
Installations et infrastructures	6 312,8	7 904,8	1 592,0	25,2
Transports terrestres	1 690,4	2 299,0	608,6	36,0
Transports aériens	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	908,0	908,0	–	–
Informatique	732,3	732,3	–	–
Santé	411,0	377,1	(33,9)	(8,2)
Matériel spécial	5,4	71,5	66,1	1 224,1
Fournitures, services et matériel divers	602,5	1 671,2	1 068,7	177,4
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	11 079,2	14 556,8	3 477,6	31,4
Montant brut	48 019,0	60 775,6	12 756,6	26,6
Recettes provenant des contributions du personnel	1 276,6	1 410,2	133,6	10,5
Total net	46 742,4	59 365,4	12 623,0	27,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	48 019,0	60 775,6	12 756,6	26,6

B. Taux de vacance de postes

30. Les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 tiennent compte des coefficients délais de déploiement et des taux de vacance de postes ci-après.

(Pourcentage)

Catégorie	Taux approuvé	Taux révisé
	2013/14	2013/14
Militaires		
Contingents	–	5,0
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	10,9	10,9

<i>Catégorie</i>	<i>Taux approuvé 2013/14</i>	<i>Taux révisé 2013/14</i>
Personnel recruté sur le plan national	6,0	6,0
Emplois de temporaire ^a		
Personnel recruté sur le plan international	10,0	10,0

^a Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

31. Le coefficient délais de déploiement de 5 % proposé pour le personnel militaire se fonde sur les rythmes de déploiement récemment observés et sur le taux de vacance de postes moyen de 6,8 % pour les mois de juillet et août 2013.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

32. Les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur et au soutien logistique autonome. Les dépenses prévues se chiffrent à 1 256 000 dollars et se répartissent comme suit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	886,9
Total partiel	886,9
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	191,6
Santé	106,0
Matériel spécial	71,5
Total partiel	369,1
Total	1 256,0

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
---	--------------------	-------------------------------------	-----------------------------------

A. Facteurs applicables à la zone de la mission

Contraintes du milieu	–	1 ^{er} juillet 1996	–
Usage opérationnel intensif	–	1 ^{er} juillet 1996	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	–	1 ^{er} juillet 1996	–

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25–3,50		

III. Analyse des variations¹

33. La terminologie employée pour analyser les variations entre les ressources dans la présente section est définie à l'annexe I.B de la présentation initiale du budget pour 2013/14 (A/67/705).

	<i>Variation</i>	
Contingents	7 531,9	32,2 %

• **Mandat : Accroissement de l'effectif autorisé, porté de 1 047 militaires à 1 250**

34. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par le déploiement de 203 militaires supplémentaires et de leur matériel et par les frais de voyage liés au remplacement d'un contingent, pour lequel aucun crédit correspondant n'avait été alloué dans le budget initial pour 2013/14. Un abattement de 5 % a été appliqué au titre des délais de déploiement.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 747,1	341,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

35. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la création proposée de 10 emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement international pour permettre à la Force de mieux soutenir le déploiement de personnel militaire supplémentaire et la mise en place d'un bureau administratif dans le secteur Alpha, à la lumière des conditions actuelles de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Voyages	176,1	44,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

36. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par les voyages et les dispositions connexes à prévoir pour deux fonctionnaires faisant l'objet d'une affectation provisoire pour former le personnel militaire et civil à l'application d'un système logiciel de planification des repas et former de nouveaux

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

membres des contingents à l'utilisation du matériel appartenant aux Nations Unies. Les dépenses prévues couvrent en outre l'affectation provisoire de deux fonctionnaires chargés d'aider à mener à bien des chantiers à réaliser en deux phases.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructure	1 592,0	25,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

37. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par : a) la remise en état de bâtiments au camp Faouar; b) la rénovation de l'entrepôt où sont stockées les rations et de la chambre froide du camp Ziouani; c) la construction de la chambre froide pour la cuisine internationale du camp Ziouani; d) la construction d'un atelier de réparation mécanique au camp Ziouani; et e) la construction de deux installations de stockage des munitions au camp Faouar.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	608,6	36,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

38. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par les travaux de réparation et d'entretien que nécessitent les véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires déployés au sein de la FNUOD et la fourniture de pièces de rechange.

	<i>Variation</i>	
Santé	(33,9)	(8,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

39. La diminution des dépenses prévues s'explique par la baisse du montant des remboursements des frais de soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents, du fait du rapatriement d'une unité médicale faisant partie d'un contingent. La variation est en partie compensée par la hausse des montants demandés pour couvrir les services médicaux liés au déploiement de 203 militaires supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	66,1	1 224,1 %

• **Mandat : accroissement de l'effectif autorisé, porté de 1 047 militaires à 1 250**

40. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la hausse du montant des remboursements des frais de soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents pour le matériel d'observation et les équipements de protection contre des attaques nucléaires, biologiques ou chimiques.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 068,7	177,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

41. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par l'achat de matériel de protection individuelle et la formation des militaires nouvellement déployés.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

42. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :

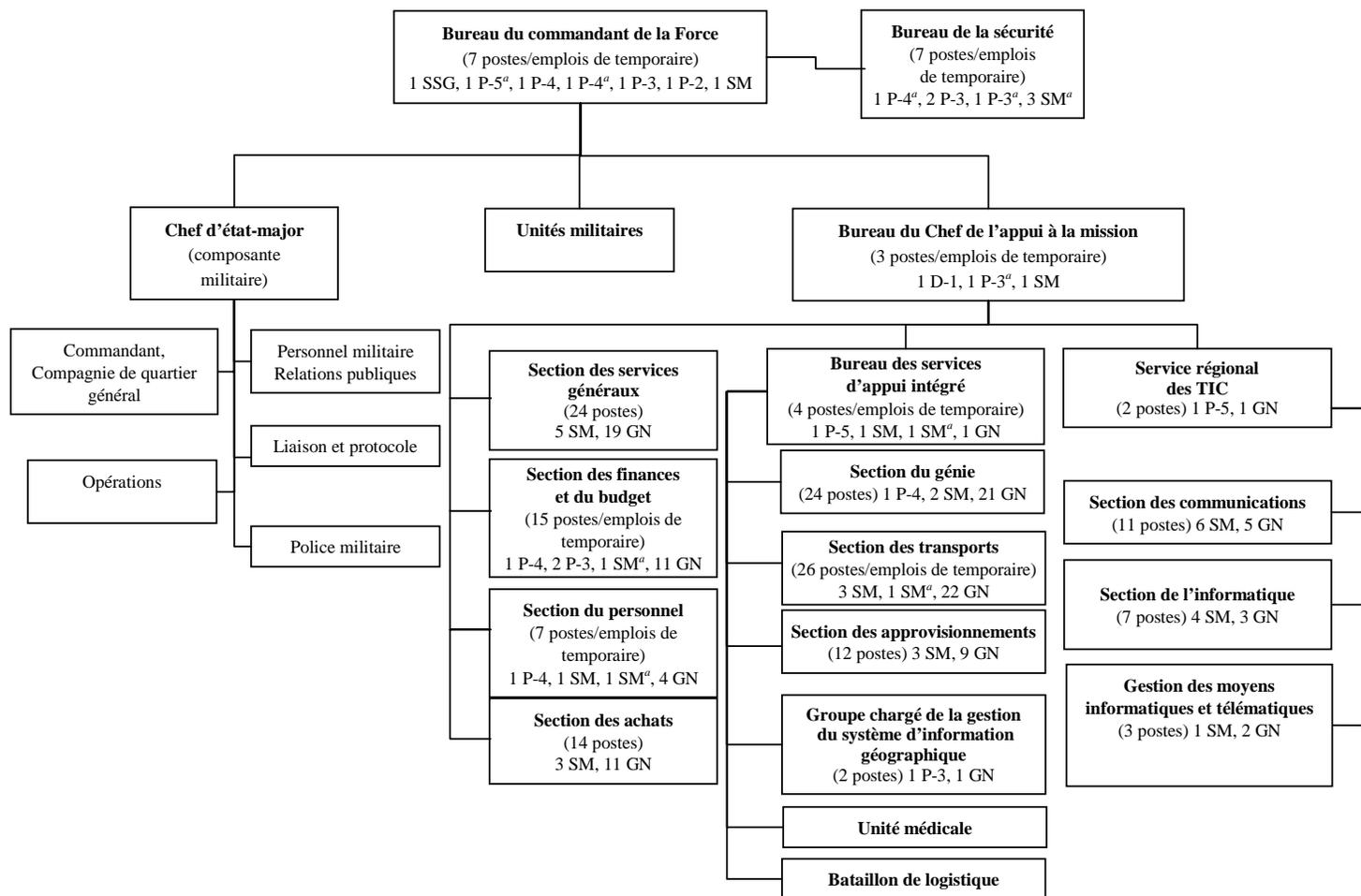
a) Ouverture d'un crédit de 12 756 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de douze mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, venant s'ajouter au crédit de 48 019 000 dollars qu'elle a déjà ouvert au titre du fonctionnement de la Force, pour le même exercice, dans sa résolution 67/278;

b) Mise en recouvrement du montant de 6 378 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013;

c) Mise en recouvrement du montant de 6 378 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

Annexe

Organigramme



Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; TIC : technologies de l'information et des communications.

^a Financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

